

Procès-verbal de conférence préparatoire¹

Date : 18 décembre 2023 à 9 h 00

Présidé par : Louise Rivard, juge administratif

Dossier(s) : C-2020-5281-3

Commissaire c. Agent Jérôme Babin, matricule 7383
Agent Alexandre Bélair, matricule 7404
Agent Jérôme Brassard, matricule 7389
Agente Karine Bujold, matricule 6181
Membres du Service de police de la Ville de Montréal

Chef de citation : Avoir utilisé une force plus grande que celle nécessaire à l'égard de monsieur [REDACTED]. (Article 6) Agents Babin, Bélair, Brassard et Bujold

Type de conférence : Téléphonique Virtuelle

Date(s) de(s) audience (s) : 24 au 27 septembre, 7 au 10 octobre et 22 au 25 octobre 2024

Type d'audience : Présentielle Virtuelle

Procureurs

Commissaire: Me Valérie Chapuis
Me Fannie Roy

Partie intimée: Me Francis Cloutier Agent Jérôme Babin

Partie intimée: Me Mario Coderre Agents Bélair, Brassard

Partie intimée: Me Farah Nantel Agente Karine Bujold

Nombre de témoins et durée de la preuve et disponibilité de ceux-ci

Commissaire

Nombre de témoins : _____ Durée totale : 6 jours

Disponibilité vérifiée Oui Non

¹ Article 231 de la Loi sur la police et articles 14 et 15 du Règlement sur la preuve, la procédure et la pratique du Comité de déontologie policière.

Partie intimée

Nombre
témoins : _____

Durée totale : 6 jours

Disponibilité vérifiée Oui Non

Expertise (nature)

Commissaire : oui / non Emploi de la force M. Bruno Poulin, expert

Partie intimée : oui / non Emploi de la force M. Stéphane Mathurin, expert

Varia (ou tout autre question pertinente)

M^e Francis Cloutier est le nouveau procureur de l'agent Jérôme Babin en remplacement de M^e Ariane Bergeron-St-Onge.

Aucune discussion n'a été tenue dans ce dossier depuis septembre dernier. Les procureures de la Commissaire étaient toujours en attente de l'expertise de la partie policière.

Le Tribunal s'attendait à ce que l'échange d'expertises soit déjà faite entre les parties et constate que le dossier n'a pas avancé depuis trois mois.

M^e Coderre mentionne qu'il prévoit avoir en main l'expertise de la partie policière qu'en mars 2024, l'expert n'ayant pas encore eu l'opportunité de parler avec le nouveau procureur au dossier. De plus, l'expert prévoit prendre des vacances en début d'année 2024.

M^e Coderre confirme que l'expert, Stéphane Mathurin, a en main les documents nécessaires à son expertise et qu'il s'est déjà entretenu avec M^e Bergeron-St-Onge, ancienne procureure de l'agent Babin.

M^e Cloutier prend l'engagement de s'entretenir dès cette semaine avec M^e Bergeron-St-Onge de même que l'expert dans le présent dossier, afin d'obtenir un échéancier le plus court possible sur la production de l'expertise de la partie policière.

M^e Cloutier, au plus tard le 8 janvier 2024, fera part aux procureures de la Commissaire et au Tribunal de l'échéancier révisé pour la production de l'expertise de la partie policière.

Si le Tribunal ou les parties le juge nécessaire, une conférence de gestion pourrait être tenue en début d'année 2024.

Il est convenu d'ajouter une conférence de gestion le mardi 27 août 2024 à 9 h.

Teresa Pajak

Louise Rivard, juge administratif par Teresa Pajak, agente de secrétariat